

...car les conditions qui permettraient un commerce facile et juste grâce à cet heureux pur hasard ont cessé d'exister.

Puis plus loin :

De 1929 à 1933, les prix des produits agricoles ont baissé de 50 p. 100 pendant que la production augmentait de 4 p. 100. Exemple de "la concurrence simple"...

On est tenté de dire que des gens simples y participaient.

...assise sur des prix flexibles. Par ailleurs, les prix des instruments aratoires ont baissé de moins de 7 p. 100 pendant que la production diminuait de 91 p. 100.

Tel est le monde où nous vivons aujourd'hui, mais c'est encore plus vrai qu'en 1935. Il est idiot de parler de retour à la libre économie, puisqu'elle n'existe pas depuis bien des années.

Voici des publications émanées de la Fédération libérale nationale au cours de la campagne électorale. Le feuillet que voici a servi à l'élection du ministre actuel de la Défense nationale (M. Claxton). Il n'est pas mal rédigé, mais il porte en gros caractères sur la première page le titre: *Edification d'un nouvel ordre social au Canada*. C'était en 1945. En 1947, nous rétablissons l'économie libre. Dans cette brochure, je relève des paroles attribuées à l'actuel premier ministre (M. Mackenzie King). Voici une citation :

Nous entendons voir à ce que le nouveau régime traduise un concept social tout à fait nouveau, mettant l'industrie sur le pied d'une œuvre sociale, et reflète les obligations et rétributions qui découlent d'un tel concept.

Les honorables vis-à-vis donnent-ils à entendre qu'en ce moment, nous tentons de transformer l'industrie en œuvre sociale? Non. L'industrie, au moyen d'une concurrence outrancière, là où celle-ci existe, s'acharne plus que jamais à réaliser des bénéfices.

Voici un autre extrait d'une brochure électorale dont s'est servi le ministre du Travail (M. Mitchell). Elle porte le même titre, mais cette fois, la citation figure au bas et non au haut de la page. J'ignore si ce fait a quelque importance. La citation s'intitule: "Edification d'un nouvel ordre social au Canada". Au verso, je relève d'autres paroles attribuées au premier ministre. Voici l'extrait.

Après la guerre, ce que la plupart des hommes redoutent le plus aujourd'hui, c'est le chômage. L'ironie du sort a voulu qu'à notre époque l'emploi intégral ne soit devenu fait accompli que comme conséquence de la guerre.

Lorsque j'ai cité ces paroles à la Chambre, j'ai entendu des murmures de désapprobation. Les faits sont là, toutefois. Les deux périodes d'emploi intégral que le pays a connues de mon temps ont coïncidé avec la guerre. Je poursuis la citation :

Partout les hommes demandent: Si le chômage n'existe pas en temps de guerre, pourquoi se fait-il sentir alors que les gens, au lieu de

se livrer à des travaux de destruction, pourraient jouir du fruit de leur labeur?

J'estime que la guerre démontre que les obstacles à l'embauchage intégral n'étaient pas réels, et que l'entente entre patrons, ouvriers et collectivités peut fournir en temps de paix, aussi bien qu'en temps de guerre, de l'emploi utile à ceux qui désirent et veulent travailler.

M. SMITH (Calgary-Ouest): S'agit-il de la même citation?

M. MacINNIS: Oui. J'ai cité le texte en entier. Je croyais aussi que la guerre nous apprendrait quelque chose, mais, si nous en jugeons par l'état de choses qui règne présentement, à la Chambre, je crois qu'elle ne nous a rien appris et que nous nous acheminons vers la crise qui a eu des résultats si tragiques au cours des dix années qui ont précédé la guerre.

Répondant à certaines critiques formulées au sujet de ce projet de loi, le ministre de la Justice (M. Ilsley) n'a pas mis beaucoup de temps à exposer le point de vue de son parti. De fait, je crois qu'il l'a résumé en une phrase, jeudi dernier. Voici ses paroles:

Le défaut de l'attitude de la C.C.F. c'est qu'elle semble croire que nous pouvons, en vertu de notre constitution, maintenir les régies en vigueur indéfiniment.

La C.C.F. ne prétend rien de tel. Elle se rend compte que les régies n'intéressent pas uniquement le Dominion du Canada, mais qu'elles ont bénéficié aux provinces aussi bien qu'à la population du Dominion car, bien entendu, il s'agit des mêmes gens. Il peut exister des cas isolés, mais, à ma connaissance, aucune province n'a demandé au Gouvernement d'abolir les régies des prix. La chose est possible, mais je n'en ai pas eu connaissance. Moyennant la collaboration du pouvoir central avec les provinces, la population pourra jouir, en temps de paix comme en temps de guerre, des bienfaits de l'existence. Mais nous ne pouvons espérer rien de tel sous un régime d'économie libre.

Permettez-moi de citer un article paru dans le *Christian Science Monitor*, livraison du 18 mars 1947:

Le président du conseil économique fédéral, M. Edwin G. Nourse, a souligné hier que seule la suppression des régies du temps de guerre ne saurait rétablir l'équilibre des salaires, des prix et des bénéfices à notre époque où fleurissent sur un pied gigantesque les entreprises commerciales, les banques et les syndicats ouvriers.

Il a bien raison. Nous ne voyons plus aujourd'hui des unités économiques restreintes et de force à peu près égale se faire concurrence. Au contraire, la puissance économique se concentre dans les industries et dans les syndicats ouvriers. Je poursuis la citation :

"Dans les circonstances, étant donné la tournure que prennent les affaires, nous n'assistons